

ASSEMBLÉE NATIONALE

N^o 310-80031104

2003
2002



R A P P O R T A N N U E L







MISSION

L'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec assure la protection du public en surveillant l'exercice de la profession. L'Ordre favorise le développement professionnel des hygiénistes dentaires au Québec, soutient le leadership de ses membres en matière de prévention et d'éducation et encourage l'atteinte de

l'excellence dans l'exercice de la profession. L'Ordre assure le respect de normes élevées en matière d'exercice et d'éthique professionnelle par ses membres, contribuant sans cesse à l'amélioration de la santé buccodentaire des Québécois.

VISION

L'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec vise :

- Une meilleure connaissance de la profession au sein de la population;
- Le leadership des hygiénistes dentaires en matière d'éducation et de prévention en santé buccodentaire;
- La reconnaissance et l'utilisation optimale des connaissances et des compétences des hygiénistes dentaires par les employeurs permettant ainsi de mieux servir le public;

- Le respect de la législation et de la réglementation en vigueur par tous les intervenants du secteur dentaire;
- L'amélioration de la santé buccodentaire de toute la population en agissant en partenariat avec les autres professionnels de la santé;
- L'accroissement des services et de la mobilité des professionnels auprès des personnes à besoins particuliers afin d'assurer l'entière accessibilité aux soins préventifs en hygiène dentaire.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2001-2004

La planification stratégique triennale actuelle s'inscrit dans la foulée de l'exercice effectué en 1998 et ne comporte pas de différences quant à ses orientations, objectifs et stratégies. Elle constitue la fondation sur laquelle se construiront les plans d'action pour les prochaines années.

Les grands enjeux de la mise à jour de la planification stratégique triennale seront donc composés de trois (3) axes principaux, desquels découleront nos actions. Ces trois (3) volets sont :

OFFRE DES HYGIÉNISTES DENTAIRES

Cet axe oriente les activités que l'Ordre doit mettre en œuvre afin d'accroître le nombre d'hygiénistes dentaires de qualité et s'assurer de la mise à jour constante de leurs connaissances et expertise en matière d'hygiène dentaire. En terme d'activités l'OHDQ entend diriger ses efforts vers l'accroissement des activités de formation (ateliers pratiques, congrès) et s'assurera de promouvoir la profession dans les maisons d'enseignement et auprès d'autres acteurs clés afin de favoriser une recrudescence de l'adhésion à la profession. De plus, l'Ordre développera un nouveau programme de surveillance générale et verra à la mise à jour du protocole d'asepsie datant de 1996 afin d'assurer un contrôle de qualité accru.

DEMANDE DES HYGIÉNISTES DENTAIRES

À ce point, l'Ordre continuera de consacrer tous les efforts et les ressources nécessaires afin d'assurer la promotion et la mise en valeur des compétences distinctives des hygiénistes dentaires en tant que professionnels de la santé buccodentaire. Les interventions de l'Ordre à ce niveau se traduiront par le biais de communications s'adressant à trois (3) publics cibles soit :

- La population québécoise (préscolaire/scolaire et les aînés);
- La santé publique;
- Les cabinets dentaires.

SENTIMENT D'APPARTENANCE À L'OHDQ

Pour ce dernier volet, l'Ordre continuera de développer une force mobilisatrice afin d'accroître le sentiment d'appartenance des membres envers leur ordre professionnel. Ceci se fera au moyen de divers mécanismes ou activités, tels :

- Services offerts aux membres;
- Communication plus conviviale;
- Activités de réseautage.

Montréal, le 28 mai 2003

Monsieur Marc Bellemare
Ministre responsable de l'application
des lois professionnelles
1200, route de l'Église, 9^e étage
Sainte-Foy (Québec)
G1V 4M1

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le vingt-huitième rapport annuel de l'**Ordre des hygiénistes dentaires du Québec**.

Ce rapport annuel, préparé conformément aux dispositions du *Code des professions du Québec*, couvre la période du 1^{er} avril 2002 au 31 mars 2003.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma plus haute considération et de mes sentiments les plus distingués.

La présidente,

Johanne Côté, HD

Montréal, le 28 mai 2003

Madame Louise Harel
Présidente de l'Assemblée nationale
HÔTEL DU PARLEMENT
Bureau 1.30
Québec (Québec)
G1A 1A4

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de présidente de l'Assemblée nationale, le vingt-huitième rapport annuel de l'**Ordre des hygiénistes dentaires du Québec**.

Ce rapport annuel, préparé conformément aux dispositions du *Code des professions du Québec*, couvre la période du 1^{er} avril 2002 au 31 mars 2003.

Je vous prie de recevoir, Madame la Présidente, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Le ministre responsable de l'application des lois professionnelles,

Marc Bellemare

Montréal, le 28 mai 2003

Monsieur Jean-K. Samson, président
OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC
800, place D'Youville, 10^e étage
Québec (Québec)
G1R 5Z35

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, le vingt-huitième rapport annuel de l'**Ordre des hygiénistes dentaires du Québec**.

Ce rapport annuel, préparé conformément aux dispositions du *Code des professions du Québec*, couvre la période du 1^{er} avril 2002 au 31 mars 2003.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments respectueux.

La présidente,

Johanne Côté, HD

BUREAU DES ADMINISTRATEURS

Présidente:

Administrateurs:

Johanne Côté, HD	(régions 14 et 15)
Danielle Bonenfant, HD	(régions 05 et 16)
Lucie Bonin, HD	(régions 05 et 16)
Annie Deguire, HD	(régions 06 et 13)
Francine Demeules, HD	(régions 01, 09 et 11)
Josée Desgagné, HD	(régions 03 et 12)
Annick Ducharme, HD	(régions 05 et 16)
Isabelle Lahaie, HD	(régions 04 et 17)
Marcel Langlois, HD	(régions 03 et 12)
Annie Lapointe, HD	(régions 06 et 13)
Elaine Picard, HD	(régions 06 et 13)
Nancy Tremblay, HD	(régions 02 et 10)
Paule Trépanier, HD	(régions 07 et 08)

Administrateurs nommés par
l'Office des professions du Québec:

Marie-Claude Giraudo
Marie-Andrée Pilon
Richard Talbot

COMITÉ ADMINISTRATIF

Johanne Côté, HD
Annie Deguire, HD
Lucie Bonin, HD
Annick Ducharme, HD
Marie-Andrée Pilon

Présidente
Vice-présidente
Trésorière
Administratrice
Administratrice nommée

PERSONNEL DU SIÈGE SOCIAL

Directrice générale et secrétaire
Coordonnatrice/Événements & Publications
Coordonnatrice/Formation continue & Qualité
Inspecteur-enquêteur
Secrétaire administrative
Technicien à la comptabilité
Commis-réceptionniste
Secrétaire
Secrétaire-commis affectée à
l'inspection professionnelle

Dominique Derome, CMA
France Brissette, B.Psc
Agathe Bergeron, HD
Carolle Bujold, HD
Mireille Beaudry
Walter Barbosa
Marlène Lambert
Nadine Caron
Christianne Trahan (jusqu'au 25 septembre 2002)
Jinette Laparé (depuis le 9 septembre 2002)

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE



La présidente exerce un droit de surveillance générale sur les affaires de l'Ordre, préside les réunions des membres du Bureau et du comité administratif ainsi que les délibérations à l'occasion des assemblées générales annuelles et en coordonne les travaux. Elle est le porte-parole de l'Ordre et est responsable des dossiers à caractère politique.

Le présent rapport annuel, le 28^e de l'**Ordre des hygiénistes dentaires du Québec**, a été préparé en conformité avec le *Code des professions* et le *Règlement sur les normes relatives à la rédaction et au contenu du rapport annuel des ordres professionnels*.

Voici un sommaire des activités de notre Ordre, accomplies durant l'exercice couvrant la période 2002-2003.

Planification stratégique 2001-2004

Lors de la réunion des membres du Bureau du mois de septembre 2002, les administrateurs de l'Ordre ont reconduit l'adoption de notre planification stratégique triennale qui avait été établie pour la période s'échelonnant de 2001 à 2004.

Toujours soucieux d'atteindre les objectifs élaborés en fonction de la mission et de la vision de l'Ordre, nos actions ont été axées vers les trois (3) enjeux majeurs suivants:

- L'offre des hygiénistes dentaires; (dossier de la main-d'oeuvre, MRCL, collègues)
- La demande d'hygiénistes dentaires; (réforme et tout ce qui touche la réglementation) et finalement
- Le sentiment d'appartenance à l'Ordre (ACHD, tournée des collègues).

Voici un bref résumé de nos activités en regard de ces enjeux.

Dossier de la main-d'œuvre

Évidemment, ce dossier revêt une grande importance et nous avons décidé de bien le documenter et conséquemment de mettre en place les actions jugées nécessaires à cet effet. Nous avons rencontré des représentants du ministère de l'Éducation et d'Emploi-Québec afin d'établir un bilan juste de la situation.

Nous faisons également la promotion de notre profession de façon régulière. Nous nous adressons plus particulièrement aux conseillers en orientation car ce sont eux principalement qui proposent des professions aux jeunes désireux de faire un choix de carrière.

Réforme du système professionnel

Ce dossier dont le 6^e volet nous interpelle directement est celui auquel nous consacrons le plus d'énergie. Ce 6^e volet présidé par le D^r Roch Bernier a engendré deux rapports majeurs concernant les ordres oeuvrant dans le domaine de la santé. Le premier rapport avait été déposé en novembre 2001 et est devenu la Loi 90 après son adoption par l'assemblée nationale du Québec en juin 2002. La mise en application de cette loi est réalisée en deux temps: le 30 janvier 2003 et le 1^{er} juin 2003. Ce premier rapport du comité présidé par le D^r Bernier touchait treize (13) ordres de la santé et des relations humaines dont l'**Ordre des hygiénistes dentaires du Québec** était exclu.

Le deuxième rapport du comité présidé par le D^r Roch Bernier concernait les treize (13) autres ordres de la santé dont les quatre (4) du secteur de la dentisterie. Son dépôt au gouvernement du Québec eut lieu en juin 2002. Suite à cette étape, l'**OHDQ** a procédé à une étude approfondie des recommandations relatives à notre profession émises par le comité du D^r Bernier. Nous avons recueilli les commentaires de groupes formés d'hygiénistes dentaires pratiquant leur profession en cabinets privés, en santé publique ainsi que dans le secteur de l'enseignement. Le Conseil provincial des hygiénistes dentaires en santé publique nous transmet également son point de vue. Nous avons alors élaboré un mémoire que l'**OHDQ** a acheminé au président de l'Office des professions du Québec, M^{re} Jean-K. Samson. Je vous cite les points majeurs de notre mémoire:

- Le libellé final du champ de pratique de l'hygiéniste dentaire qui est recommandé est conforme à sa réalité quotidienne.
- L'**OHDQ** endosse pleinement la disparition de la notion de surveillance au profit de la notion d'ordonnance.
- L'abolition de la notion de délégations d'actes au profit d'activités réservées est beaucoup plus souple et évolutive. Ceci permet une plus grande autonomie professionnelle, sans aucunement compromettre la sécurité du public.
- Les hygiénistes dentaires sont entièrement responsables des gestes qu'ils posent et leur responsabilité professionnelle est toujours pleine et entière.

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Présentement, nous attendons de rencontrer l'Office des professions du Québec afin de poursuivre les représentations nécessaires au renforcement de la profession d'hygiéniste dentaire. L'Ordre entend bien démontrer, preuves à l'appui, que les demandes des hygiénistes dentaires sont légitimes. Nous sommes des professionnels encadrés par un ordre professionnel depuis déjà 28 ans. Nous avons toujours assumé toute responsabilité inhérente à l'exercice de notre profession et avons gagné la confiance et le respect des gens, grâce aux compétences acquises lors de notre formation initiale et à notre bonne réputation auprès du public. Rechercher une plus grande autonomie dans notre pratique, à l'intérieur d'un milieu favorisant la multidisciplinarité et l'interdisciplinarité, prouve que nous assumons notre professionnalisme. Afin de nous assurer que notre démarche possède tous les atouts requis pour obtenir les résultats escomptés, nous nous sommes adjoint les services d'une firme en relations gouvernementales.

Office des professions

Au cours de cet exercice nous n'avons eu que quelques rencontres avec les dirigeants de l'Office des professions du Québec, soit M^{re} Jean-K. Samson, président et M^{me} Sylvie de Grandmont, vice-présidente. Toutes ces réunions furent intéressantes et constructives.

Ordre des dentistes du Québec

Nous avons eu quelques rencontres avec les représentants de l'Ordre des dentistes du Québec en avril et mai derniers. Nous avons cependant dû interrompre nos pourparlers lors de la période d'élection à la présidence dans un premier temps et ensuite à cause du dépôt des recommandations du comité présidé par le D^r Roch Bernier. Suite aux rencontres que les ordres auront avec l'Office des professions du Québec relativement à la réforme du système professionnel, il est évident que nos échanges avec l'Ordre des dentistes reprendront.

Ministère de la santé et des services sociaux

Les échanges entre l'OHDQ et ce ministère se font sur une base régulière et sont dans l'ensemble satisfaisants. Des interventions

ont été faites auprès des ministres François Legault et Roger Bertrand afin de préciser l'importance de notre profession à ce ministère.

Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration/gouvernement du Québec

Enfin, il est important de souligner que l'Ordre a entrepris des démarches auprès du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration-Québec dans le contexte du dossier des équivalences, et ce, dans le but de bien orienter les personnes formées à l'étranger et qui désirent dorénavant pratiquer la profession d'hygiéniste dentaire au Québec.

Conseil interprofessionnel du Québec

La direction de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec assiste régulièrement aux réunions du CIQ. Certains membres siégeant sur des comités de l'Ordre participent à des forums et formations donnés par le CIQ dans des créneaux spécifiques, tels: syndic, inspection professionnelle, formation continue, etc. Grâce à la collaboration du directeur général du CIQ, M^{re} André Gariépy, nos administrateurs ont pu bénéficier d'une formation portant sur les devoirs et obligations entourant leur rôle au sein d'un ordre professionnel.

Conseil provincial des hygiénistes dentaires en santé publique

Grâce à la collaboration de M^{me} Claire Lalonde, HD qui préside le Conseil provincial des hygiénistes dentaires en santé publique, les échanges entre nos deux organismes sont fréquents et fructueux. Nous sommes fiers de constater que cette organisation fait encore et toujours preuve de positivisme et de coopération.

Association canadienne des hygiénistes dentaires

Nos relations avec l'Association canadienne des hygiénistes dentaires demeurent fréquentes et amicales. Nous avons, encore une fois, apprécié assister à leur intéressant congrès annuel se déroulant au Nouveau-Brunswick à l'automne dernier.

Colloque sur l'interdisciplinarité

Toujours dans le but d'accroître ses compétences en matière d'interdisciplinarité, l'OHDQ s'est associé avec fierté à d'autres ordres professionnels pour parrainer ce quatrième (4^e) colloque. Sous le thème « Le maintien des compétences; Un enjeu professionnel », le colloque s'est tenu les 21 et 22 mars 2003. Ce colloque cadre parfaitement comme formation continue. L'expérience fut des plus intéressantes et enrichissantes.



Collèges offrant le programme en techniques d'hygiène dentaire

Les liens existant entre l'Ordre et les huit (8) collèges demeurent étroits. Comme la tradition le veut, nous avons tenu notre réunion annuelle avec les coordonnateurs/coordonnatrices du programme en techniques d'hygiène dentaire, en mai dernier. Nous avons alors discuté de nos dossiers communs. Cette réunion toujours fort intéressante a, cette année, servi de point de départ à d'éventuelles rencontres plus régulières entre les collèges. Nous avons aussi constaté que grâce à la promotion de la profession réalisée par les collèges et l'Ordre, les demandes d'admission sont à la hausse.

Comités consultatifs

L'OHDQ a participé aux comités consultatifs de certains collèges qui souhaitaient sa présence. Ces rencontres, tout en raffermissant les liens entre l'Ordre et les collèges, permettent une meilleure compréhension et collaboration dans certains dossiers.

Évaluation de la Commission d'agrément dentaire du Canada

À nouveau cette année, trois (3) collèges ont été soumis à l'évaluation de la Commission d'agrément dentaire du Canada, soit les Collèges F-X-Garneau de Québec, John Abbott et Saint-Hyacinthe. Tous ont reçu l'accréditation de la Commission.

Tournée des cégeps

Cette activité est une importante tradition implantée depuis de nombreuses années. Les étudiants de première (1^{re}) année reçoivent la visite de notre vice-présidente tandis que la présidente rencontre les finissants des huit (8) collèges donnant la formation en techniques d'hygiène dentaire au Québec. Ces instants privilégiés avec nos futurs hygiénistes dentaires leur permettent de mieux comprendre leur rôle en tant que professionnels et de réaliser l'importance de leurs responsabilités et obligations. Par la même occasion, nous leur expliquons la mission d'un ordre professionnel. Tout ceci est possible grâce à la précieuse collaboration du personnel enseignant et administratif des collèges concernés.

Prix de reconnaissance

Lors de notre congrès, en octobre dernier, nous avons remis deux (2) prix de haute distinction à deux (2) hygiénistes dentaires de renom.

Le Mérite CIQ

Cette prestigieuse distinction est décernée par le Conseil interprofessionnel du Québec à un professionnel s'étant illustré par sa contribution personnelle et remarquable à son ordre professionnel. Ce mérite d'excellence fut décerné cette année à M^{me} Agathe Bergeron, HD.



M^{me} Johanne Côté, HD, présidente de l'Ordre, M^{me} Agathe Bergeron, HD, récipiendaire du Mérite CIQ et M. Louis Beaulieu, vice-président du CIQ.

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Le Prix Sylvie de Grandmont

Ce trophée vise à honorer un hygiéniste dentaire dont les réalisations et les implications exceptionnelles ont favorisé le rayonnement de la profession. Cette année, ce prix fut décerné à M^{me} France Lavoie, HD.

Félicitations à nos deux (2) lauréates!



M^{me} Johanne Côté, HD, présidente de l'Ordre,
M^{me} France Lavoie, HD, récipiendaire du Prix
Sylvie de Grandmont, M^{me} Sylvie de Grandmont,
HD, vice-présidente de l'OPQ.

Conclusion

Ainsi se termine mon cinquième (5^e) mandat à la présidence de l'Ordre. Comme vous êtes à même de le constater, l'année fut très bien remplie. Plusieurs dossiers sont sur la table de travail dont évidemment, celui de la réforme du système professionnel. Bien que je sois l'unique porte-parole officiel de l'**Ordre des hygiénistes dentaires du Québec**, je ne suis pas seule pour abattre toute la besogne. Effectivement, une équipe extraordinaire m'entoure et met les bouchées doubles afin que la performance de l'Ordre atteigne son apogée. Cette équipe est d'abord composée des employés oeuvrant au siège social et dont la motivation première est le rayonnement de la profession d'hygiéniste dentaire. Tous les administrateurs qui siègent au Bureau et au Comité administratif m'apportent également leur précieuse collaboration. Tous les membres des comités de l'Ordre contribuent

pareillement au développement de la profession. Enfin, je me dois de parler de M^{me} Dominique Derome, notre directrice générale, laquelle accomplit un travail extraordinaire afin de faire connaître davantage notre profession et s'investit sans compter dans tous les dossiers de l'Ordre.

Je crois sincèrement qu'au cours du prochain exercice l'évolution de notre profession atteindra un point culminant. Par nos nombreuses interventions nous réussirons à dissiper les doutes de certains puisque notre objectif est d'occuper la place qui nous revient et de travailler en partenariat et en collaboration avec tous les membres de l'équipe dentaire. La pleine et entière reconnaissance de nos compétences, de notre formation et de notre responsabilité professionnelle est maintenant à notre porte: Mobilisons-nous pour enfin franchir cette étape.

La Présidente,

Johanne Côté, HD

RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE DE L'ORDRE



La directrice générale et secrétaire assume la planification, l'organisation, la direction, la coordination et le contrôle des opérations, des activités et des services du siège social de l'Ordre. À cet égard, elle assure une utilisation efficace et efficiente des ressources humaines, matérielles et financières de l'Ordre afin de lui permettre d'accomplir sa mission première: la protection du public. Elle soutient les

activités de la présidente, du Bureau des administrateurs, du comité administratif et des différents comités de l'Ordre.

C'est avec un immense plaisir que je vous présente le 28^e rapport annuel de l'*Ordre des hygiénistes dentaires du Québec*. À titre de directrice générale de l'OHDQ j'ai eu le plaisir de travailler sur des dossiers d'une importance capitale et de parfaire tout au long de l'année mes connaissances en hygiène dentaire afin de fournir tout l'appui nécessaire à la présidente en épousant moralement la profession. En effet, l'année 2002-2003 a été fort occupée au chapitre de la réforme du système professionnel. C'est à ce niveau que les efforts stratégiques ont été maximisés afin d'appuyer les recommandations du 2^e rapport du comité de travail présidé par le D^r Roch Bernier. Je peux vous assurer que ce fut une tâche des plus agréables que de travailler en étroite collaboration avec la présidente M^{me} Johanne Côté: Laquelle ne ménage aucun effort pour défendre, entre autres, les dossiers politiques. Afin d'en faciliter la lecture, mon rapport se compose des volets suivants:

- Situation financière
- Réinscriptions de membres après plus de 5 ans
- Les activités de communication
- La promotion de la profession
- Partenariats
- Mois de la santé dentaire
- Semaine nationale de l'hygiène dentaire du Canada
- Congrès 2002
- La scène nationale
- Ressources humaines

Situation financière

C'est avec un plaisir renouvelé que je vous présente des résultats financiers positifs pour l'exercice 2002-2003. Vous serez à même

de constater que l'Ordre dégage un surplus de 47 959\$. Ce dernier s'est concrétisé par une saine gestion des dépenses et des ressources disponibles. L'Ordre a su optimiser l'utilisation de ses ressources afin d'accroître le portefeuille financier des membres, lequel représente environ 6 mois d'exploitation. Je vous encourage à réaliser l'excellence de la gestion financière par la lecture des états financiers qui se trouvent à la fin du présent rapport. Vous remarquerez qu'encore une fois nous avons augmenté nos activités et accru la visibilité de l'OHDQ tout en maintenant un surplus acceptable. Ceci a été rendu possible grâce à l'implication de toute l'équipe et des idées novatrices dans le traitement et l'accomplissement des différents dossiers. Les membres peuvent donc être fiers du bilan déposé.

Réinscriptions de membres après plus de cinq (5) ans d'absence de pratique

Au cours de la période nous avons vécu une augmentation notoire de réinscriptions de membres n'ayant pas pratiqué depuis plus de cinq (5) ans ainsi qu'une demande de permis pour un membre vingt (20) ans après l'obtention de son diplôme. Suite à ce phénomène les administrateurs de l'OHDQ ont décidé de mettre en application le règlement sur les stages de perfectionnement des membres de l'*Ordre des hygiénistes dentaires du Québec*. En conséquence de cette résolution, le membre ayant fait sa demande de permis après vingt (20) ans s'est vu imposer un stage de perfectionnement de deux cent vingt-cinq (225) heures couvrant les matières suivantes: asepsie, radiologie et instrumentation. Par surcroît, cette personne s'est vu imposer une limitation d'exercice durant son stage de perfectionnement; laquelle sera éliminée graduellement suite à l'atteinte des objectifs des cours de son stage. L'OHDQ n'entend ménager aucun effort quant à sa mission de protection du public. C'est dans cet esprit qu'à compter de l'automne 2003 toute personne qui se réinscrira après une absence de pratique de cinq (5) ans se verra dans l'obligation de faire un stage de perfectionnement d'un nombre d'heures déterminé par les administrateurs selon une grille clairement établie. Cette grille tient compte, à la fois, du nombre d'années d'expérience et du nombre d'années d'arrêt.

Les activités de communication

Tel que promis l'an dernier, nous avons renforcé notre image auprès des différents médias écrits et radiophoniques. C'est ainsi que nous avons obtenu plusieurs entrevues dans le *Journal de Montréal*, *Coup de pouce*, *Protégez-vous*, *Enfants Québec*,

RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE DE L'ORDRE

The Gazette, Famili-prix etc. De nombreux efforts ont été déployés afin de faire connaître notre expertise en terme d'hygiène dentaire. D'ores et déjà, nous pouvons nous féliciter que notre présidente, porte-parole de l'**Ordre des hygiénistes dentaires**, ait convaincu les journalistes que nous sommes la référence par excellence en matière de prévention et d'éducation au chapitre des saines habitudes d'hygiène dentaire. Conséquemment, certains d'entre eux communiquent régulièrement avec nous afin d'obtenir notre assentiment face à des informations qu'ils ont acquises ailleurs, avant de passer sous presse. Nous continuerons donc d'entretenir et de développer d'étroites relations avec les différents médias. Notre présidente continue de signer une chronique mensuelle dans le magazine *Le Bel Âge* et elle poursuivra cette activité en 2003-2004 puisque nous avons reconduit l'entente. Par ailleurs, en accord avec notre planification stratégique nous avons renouvelé nos ententes avec les magazines *Junior*, *Grossesse* et *Enfants Québec*. En conséquence, nous insérerons des fiches buccodentaires dans leurs revues de façon périodique afin d'informer adéquatement les parents d'enfants en bas âge.



Tout au long de l'année nous avons également inséré le signet « L'hygiéniste dentaire, une ressource indispensable » dans toutes

nos communications avec les différents intervenants des gouvernements, des médias et des nouveaux partenaires. Bref, cet outil nous permet de faire la promotion de l'hygiéniste dentaire et de son rôle dans la communauté.



Main-d'œuvre et promotion de la profession

Comme la présidente le mentionnait précédemment dans son rapport, nous avons tissé des liens avec le ministère de l'Éducation ainsi qu'Emploi-Québec. Nous visons à les sensibiliser au besoin de main-d'œuvre en hygiène dentaire ainsi qu'à la discordance des informations que ces groupes possédaient respectivement en la matière. Notre action a provoqué une modification des données d'Emploi-Québec relativement aux perspectives d'emploi pour les années 2002 à 2006. Dans les faits, le tableau de notre profession démontrait avant notre intervention que la demande pour des hygiénistes dentaires était faible, le taux de chômage également et que finalement les perspectives étaient acceptables. Suite à nos interventions auprès des représentants d'Emploi-Québec, leurs chiffres ont été modifiés, illustrant dorénavant un taux de *modéré/élevé* au chapitre de la demande pour des hygiénistes dentaires. De leur côté, les perspectives d'emploi sont passées de la cote *acceptable* à celle de *favorable*.

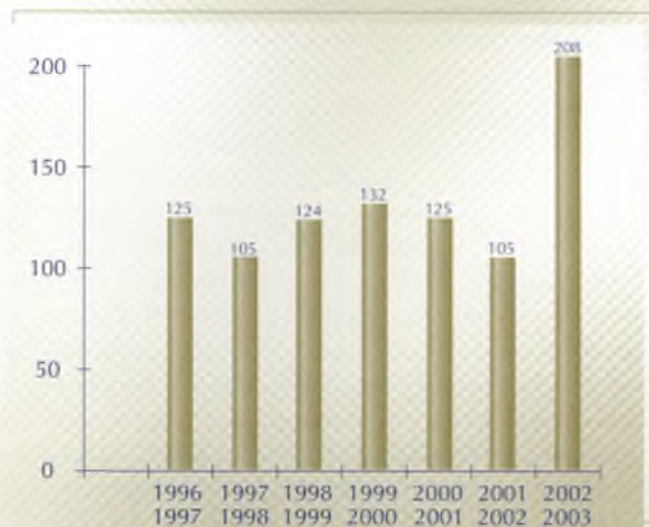
En ce qui concerne le Ministère de l'Éducation il a été convenu d'informer périodiquement les représentants de ce ministère de l'évolution de notre clientèle (nombre de membres). Ces derniers, à l'instar d'Emploi-Québec n'ayant pas été informés du besoin grandissant d'hygiénistes dentaires. Ces échanges d'informations entre l'**Ordre des hygiénistes dentaires** et le ministère de l'Éducation ont permis de mieux cerner la problématique entourant les inscriptions au programme en techniques d'hygiène dentaire et les solutions qui peuvent être apportées. Par ailleurs, par souci de continuité nous avons à nouveau fait un

RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE DE L'ORDRE

envoi massif aux conseillers en orientation en janvier dernier, afin de promouvoir la profession en leur indiquant que notre profession était très prisée et qu'elle offrait plusieurs opportunités avantageuses de travail. Il a également été souligné dans cette communication que le taux de chômage était quasiment nul. Dans le même ordre d'idée, l'OHDQ a encore une fois participé au Salon *éducation/formation/emploi*, lequel s'est déroulé à Montréal en octobre dernier et nous avons déjà indiqué aux organisateurs de l'événement que nous serons de retour l'an prochain. Toutes ces activités de promotion et de sensibilisation ont donné lieu à une augmentation des demandes d'admission dans les différents collèges du Québec.



En terminant ce point, je voudrais attirer votre attention sur des données qui parlent d'elles-mêmes. Vous avez pu constater que la demande pour les hygiénistes dentaires est en forte progression. Nous l'avons réalisé sur le site de l'OHDQ. Nous avons aussi remarqué une recrudescence des offres d'emploi publiées dans les annonces classées et même Jobboom affiche des postes en hygiène dentaire.



Cette demande à la hausse s'est traduite par une augmentation des réinscriptions au tableau de l'Ordre. C'est-à-dire deux cent huit (208) comparativement à cent six (106) l'an dernier. Le plus haut sommet jamais atteint à ce chapitre remonte à 1995 avec deux cent trente-sept (237) réinscriptions. Ceci est un signe indéniable que la profession connaît un essor important et une reconnaissance du rôle primordial que joue l'hygiéniste dentaire au sein de l'équipe dentaire.

Partenariats

Tout au long de la période, nous avons continué de développer et de consolider nos rapports avec différents partenaires. Il en est résulté une augmentation de différents services et d'activités. À titre d'exemple, notre congrès 2002 a connu un succès dépassant largement nos attentes les plus optimistes. Par ailleurs, nous avons procédé à la signature d'une entente d'importance avec la compagnie John O. Butler. Ce faisant, nous nous associons donc à ce partenaire privilégié pour diffuser au public l'information relative aux liens importants existant entre la santé buccodentaire et la santé globale. De plus, en janvier dernier nous sommes devenus, comme d'autres ordres du milieu de la santé, des alliés dans la campagne publicitaire « *J'arrête* ». Cette entente avec le Conseil québécois sur le tabac et la santé est le fruit d'un accord réciproque quant au message à véhiculer et nous entendons fortement poursuivre ce partenariat par différentes activités.



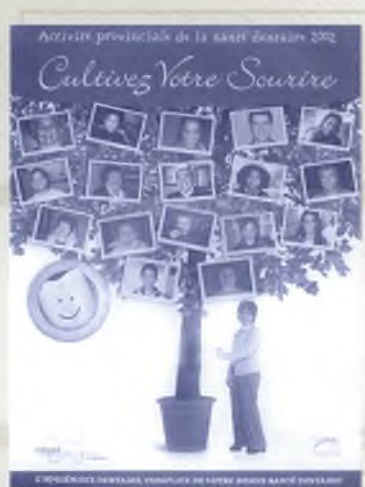
RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE DE L'ORDRE

Par ailleurs, nous joignons l'Association du Québec pour l'intégration sociale (AQIS): nous faisons maintenant partie de leur groupe de concertation. Leur objectif principal est d'informer les gens sur la déficience intellectuelle et de favoriser l'accessibilité des soins à cette clientèle présentant des besoins particuliers. Notre présence s'inscrit bien dans notre mission de protection du public, d'information et d'éducation.

Et finalement, nous ne pouvions passer sous silence notre profonde reconnaissance envers nos partenaires; grâce à leur appui, le rayonnement de notre profession s'est accru tout au long de l'année.

Activité provinciale dans le cadre du mois de la santé dentaire

C'est sous le thème « *Les sourires radieux du Québec* » que nous avons créé une affiche qui a été distribuée à chaque hygiéniste dentaire et dans certaines succursales de la chaîne de pharmacies Uniprix. Un concours avait été lancé à l'automne 2001 afin de dénicher les plus beaux sourires du Québec. C'est toujours avec surprise que nous constatons la grande participation des hygiénistes dentaires dans les activités de l'Ordre. Vous avez été une quarantaine à nous soumettre au-delà de quatre cent cinquante (450) photographies: Ce qui n'a certes pas facilité la tâche du comité administratif pour sélectionner les gagnants. En outre, la chaîne Famili-prix nous a approchés afin que nous publions un article sur l'hygiène dentaire dans leur circulaire du mois d'avril. Ce que nous avons fait avec empressement et fierté. Par surcroît, Famili-prix a bien voulu reconduire cette entente pour l'année 2003-2004.



Semaine nationale de l'hygiène dentaire

Suite à l'entente intervenue entre l'OHDQ et John O. Butler il a été convenu de faire une fiche détachable sur l'importance de développer et maintenir de saines habitudes d'hygiène dentaire et également de souligner le lien entre la santé dentaire et la santé globale. Cette fiche détachable a été publiée dans le magazine Le Bel Âge dans l'édition d'octobre 2002. Suite aux retombées et aux demandes des hygiénistes dentaires, nous allons continuer au cours des prochaines années, à utiliser les différents médias pour mousser l'importance de l'hygiène dentaire durant cette période auprès du plus grand nombre de personnes possible.



Congrès 2002

En octobre dernier, j'ai vécu un premier congrès fort mémorable. Je dois vous avouer qu'aucun effort n'avait été ménagé par l'équipe pour offrir aux hygiénistes dentaires, un congrès époustouflant. Les commentaires reçus font foi de cette réussite.

- « Le meilleur qualificatif pour résumer ce congrès: Excellent. »
- « Le spectacle du samedi soir a été tout simplement épatant. »
- « L'équipe de l'OHDQ est vraiment fantastique. »
- « Tout était parfait. »
- « La formule buffet du dimanche: SUPER! »

Vous avez été plus de cinq cent soixante-sept (567) à participer à ce congrès et je vous en remercie. Votre présence en si grand nombre est interprétée comme un témoignage élogieux à l'égard de l'Ordre et de ses partenaires. Je tiens également à remercier tous les partenaires, bénévoles et employés qui ont contribué au succès de cet événement.

La scène nationale

Depuis 2001, nous avons accru nos représentations sur la scène nationale. Ces actions se résument en trois volets majeurs:

- L'accord sur le commerce intérieur
- L'association canadienne des hygiénistes dentaires
- La fédération des registraires au Canada

RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE DE L'ORDRE

L'accord sur le commerce intérieur

En juillet 1994, les premiers ministres des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont convenu d'éliminer ou de réduire les obstacles nuisant à la libre circulation des travailleurs, des biens, des services et des capitaux en signant l'Accord sur le commerce intérieur (ACI). Le chapitre 7 de cet accord traite de la mobilité de la main-d'œuvre et vise à garantir aux travailleurs qualifiés du Canada l'accès aux emplois dans l'ensemble du pays.

En fin d'exercice 2001-2002, nous vous informions que l'entente sur (ACI) était en processus de signature à travers la Canada; excluant toutefois le Québec et certaines autres provinces. Aux dernières nouvelles l'entente était toujours en circulation auprès des instances signataires. Si la tendance se maintient nous devrions clore ce dossier en juin 2003 lors de la rencontre annuelle des registraires canadiens. Je réitère le fait que la non-signature du Québec n'entache aucunement nos relations avec nos homologues canadiens et cela permet de maintenir le statu quo pour les membres qui désirent aller exercer dans d'autres provinces: soit de se soumettre à l'examen de la certification nationale.

L'association canadienne des hygiénistes dentaires

À ce chapitre, tout comme l'an dernier, j'ai assisté au congrès national qui s'est tenu au Nouveau-Brunswick en septembre 2002. C'est toujours avec joie que je rencontre des hygiénistes dentaires provenant de partout au Canada et que nous échangeons sur les différents vécus professionnels de chacun. On s'aperçoit vite que bon nombre d'entre eux sont confrontés à des situations similaires à celles que nous vivons au Québec. Ces rencontres permettent donc de consolider les liens et d'échanger le plus d'informations possibles sur la pratique de l'hygiène dentaire au Canada.

La Fédération des registraires au Canada

La fédération des registraires est un regroupement des directeurs généraux des cinq (5) provinces autoréglémentées. Pour la période qui se termine, la Fédération s'est réunie officiellement lors du congrès national. Nous avons profité de l'occasion pour inviter les registraires des autres provinces non réglementées pour discuter plus particulièrement de l'avenir de la Commission d'agrément du Canada. Plusieurs autres rencontres télé-

phoniques ont eu lieu et nous sommes en constante communication afin de discuter des problématiques individuelles et communes quant à la pratique et à la réglementation de l'hygiène dentaire.

Ressources humaines

L'année 2002-2003 a été riche en changements au sein de l'équipe de l'Ordre. En effet, en mai dernier nous avons revu notre structure à l'interne afin de procéder à un remaniement des plus positif. Nous avons donc scinder un poste qui était celui de coordonnateur des services professionnels en deux postes distincts soit:

Coordonnatrice aux événements et publications

Le rôle de cette personne est de coordonner toutes les activités de l'Ordre en matière de congrès, tournées provinciales, formation, implication dans les salons emplois, etc. Parallèlement, elle doit s'assurer de la publication de notre revue scientifique *L'Explorateur*

Coordonnatrice formation / qualité

Le rôle de cette personne est d'élaborer le 3^e programme de surveillance générale en collaboration avec le comité d'inspection professionnelle; de veiller à la mise en application du programme de surveillance générale; de travailler de concert avec la coordonnatrice aux événements et publications afin d'offrir des formations de qualité à nos membres et finalement réaliser la mise à jour de notre protocole d'asepsie et piloter d'autres dossiers sur demande de la direction.

Nous avons donc une nouvelle recrue au sein de l'Ordre en la personne de M^{me} Agathe Bergeron, HD, laquelle occupe les fonctions de coordonnatrice formation / qualité. M^{me} Bergeron possède une solide expérience de la pratique en hygiène dentaire, autant dans le secteur de la santé publique que dans celui de cabinets privés. Pour sa part, M^{me} Brissette continue de structurer des activités fort intéressantes à titre de coordonnatrice des événements et publications, tel le Congrès. Cette nouvelle structure permet à l'Ordre d'élargir sa gamme de services de qualité. Par ailleurs, M^{me} Christianne Trahan nous a quittés en septembre dernier afin de relever de nouveaux défis. Nous avons donc pu accueillir M^{me} Jinette Laparé au poste de secrétaire

RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE DE L'ORDRE

commis affectée à l'inspection professionnelle. M^{me} Laparé s'est très facilement intégrée à l'équipe et elle a assimilé toutes les facettes de ses fonctions rapidement. Bienvenue au sein de l'Ordre à M^{mes} Bergeron et Laparé: deux (2) nouvelles employées fortement appréciées. Je tiens également à souligner l'appui de M^{me} Jacqueline Liboiron, employée occasionnelle qui s'est jointe et s'est magnifiquement bien intégrée à notre équipe pendant une période d'environ quatre (4) mois.



À l'avant: Dominique Derome et Nadine Caron; à l'arrière: Carole Bujold, Walter Barbosa, Agathe Bergeron, Mireille Beaudry, Jinette Laparé et Marlène Lambert. Il est à noter que France Brissette était absente lors de la prise de la photo.

Conclusion

Je ne pourrais terminer mon rapport sans souligner l'apport important de toute l'équipe de l'**Ordre des hygiénistes dentaires du Québec**. Je suis choyée, en tant que directrice générale, d'avoir une équipe aussi compétente et dévouée à la profession ainsi qu'à la gestion des activités de l'Ordre. Sans son appui indéfectible, je n'aurais pu atteindre les objectifs fixés en début d'année. Chapeau! Bien que notre équipe soit petite, son dynamisme nous a assuré un essor constant. Cette belle réussite découle aussi de la confiance que m'accordent les administrateurs. Je remercie chaleureusement tous les bénévoles des comités pour leur implication assidue au sein de l'OHDQ.

En conclusion, comme vous pouvez le constater à la lecture de mon rapport, les projets n'ont pas manqué. Soyez certains que toutes ces activités sont pour moi une source dynamisante d'inspiration dans l'accomplissement de mon travail. C'est pour moi un grand privilège de travailler en étroite collaboration avec la présidente et les administrateurs à l'évolution de la profession.

Bonne année à tous!

La Directrice générale et Secrétaire

Dominique Derome, CMA

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU BUREAU

Au cours de la période, le Bureau des administrateurs a tenu cinq (5) réunions régulières et trois (3) extraordinaires. Les principaux sujets étaient l'élaboration d'un mémoire soumis à l'Office des professions suite au deuxième rapport du Dr Roch Bernier et celle du mandat d'une firme en relations gouvernementales. Ils ont aussi procédé à la sélection et à la présentation d'un membre pour le Mérite CIQ.

À l'issue de ces réunions, quelque cent soixante (160) résolutions ont été adoptées. Voici les faits saillants des principales résolutions:

Nomination pour combler le poste des régions 02 et 10 (Saguenay / Lac St-Jean et Nord-du-Québec)

Le poste était vacant depuis quelques années. Au Bureau qui s'est tenu en mai 2002, un administrateur a soumis la candidature de M^{me} Nancy Tremblay de la région de Chicoutimi. Les administrateurs ayant jugé cette candidature fort intéressante, M^{me} Tremblay agit maintenant comme administratrice au sein du Bureau de l'OHDQ.

Élection à la présidence et composition des comités

Lors de la réunion du Bureau du 17 mai 2002, les administrateurs ont élu par acclamation M^{me} Johanne Côté à la présidence. Ils ont aussi procédé, lors de cette même réunion, à la composition du comité administratif et à celle du comité des bourses et du comité de révision pour l'exercice 2002-2003.

Activités financières et de gestion

Les administrateurs ont adopté lors de leurs différentes réunions les rapports financiers présentés ainsi que les budgets révisés pour le présent exercice. Par ailleurs, en janvier dernier les administrateurs ont approuvé le budget pour l'exercice comptable 2003-2004. La direction s'est aussi assurée de présenter régulièrement au Bureau des indicateurs de performance relatifs à l'atteinte des objectifs de la planification stratégique triennale. Finalement, l'Ordre a renégocié le bail du siège social afin de le prolonger jusqu'au mois d'août 2008. La renégociation a permis d'acquérir une superficie antérieurement non utilisée et de rénover certains espaces.

Stage de perfectionnement

Lors de leur réunion du 29 novembre dernier, les administrateurs ont décidé d'imposer un stage de perfectionnement de deux cent vingt-cinq (225) heures, incluant une limitation d'exercice, à un

membre qui a fait sa demande de permis vingt (20) ans après l'obtention de son diplôme d'études collégiales.

Modifications au code de déontologie

Durant la période couverte par ce rapport, les administrateurs ont entériné deux résolutions pour modifier le code de déontologie en conformité avec des demandes de l'Office des professions du Québec.

- Divulgarion des renseignements confidentiels en vue d'assurer la protection des personnes.
- L'exploitation des personnes âgées.

Programme de surveillance générale

Dans un premier temps, les administrateurs ont décidé de prolonger d'une année le programme de surveillance générale qui devait se terminer en 2003. Ultérieurement, dans leur réunion du mois de septembre, les administrateurs ont entériné les propositions du comité d'inspection professionnelle quant aux objectifs et au cadre normatif du prochain programme. Il est à noter que les objectifs principaux du prochain programme sont: **le maintien et le développement des compétences.**

Délivrance de permis

Les administrateurs ont procédé à la délivrance de cent quatre-vingt-huit (188) permis en conformité avec l'article 40 du *Code des professions du Québec* et ont renouvelé pour une période d'un (1) an le permis temporaire d'un membre, en conformité avec l'article 41.

Mise à jour du tableau des membres

Le Bureau s'est vu dans l'obligation de radier trois cents (300) membres du tableau des membres puisque ceux-ci n'avaient pas versé leur cotisation annuelle redevable, et ce, conformément aux exigences du deuxième paragraphe de l'article 46 du *Code des professions du Québec*. De plus, le bureau des administrateurs a radié, suite à sa demande, un (1) membre qui séjournera en Suisse pour un temps indéterminé et qui nécessitera cette radiation pour éviter des problèmes fiscaux.

Établissement de la cotisation annuelle

Au cours de leur réunion du mois de janvier les administrateurs ont convenu de ne pas suggérer de hausse de la cotisation

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU BUREAU

annuelle pour l'année 2004-2005. La cotisation régulière est donc de deux cent quarante-cinq dollars (245\$) et de 50% de cette somme, soit cent vingt-deux dollars et cinquante (122,50\$) pour les nouveaux diplômés. En plus, les administrateurs ont décidé de maintenir la cotisation réduite pour les retours de congé de maternité ou de maladie prolongée qui se détaille comme suit:

- 245,00\$ lorsque la réinscription a lieu entre le 1^{er} avril et le 31 juillet ;
- 200,00\$ lorsque la réinscription a lieu entre le 1^{er} août et le 30 novembre ;
- 155,00\$ lorsque la réinscription a lieu entre le 1^{er} décembre et le 31 mars.

Salons éducation / formation / emploi

Il fut décidé qu'à nouveau, en octobre 2002 ainsi qu'en 2003, nous participerions au salon de Montréal afin de promouvoir la profession.

Mandats de perquisition

Dans le cadre d'éventuelles plaintes pénales, les administrateurs ont mandaté le syndic de l'Ordre à obtenir des mandats de perquisition pour des cabinets dentaires où il y avait apparence de pratique illégale.

Formation d'appoint en orthodontie cours 1 et 2

Étant donné l'engouement pour la formation d'appoint en orthodontie, les administrateurs ont décidé de renouveler l'expérience pour ceux qui n'avaient pas eu la chance de la suivre. Donc, le cours 1 a été offert à nouveau en janvier et le cours 2, en février et mars.

Financement de la Commission d'agrément dentaire du Canada

La Commission d'agrément dentaire du Canada (CADC) a fixé la contribution nationale à neuf dollars vingt-six (9,26\$) par hygiéniste dentaire. Nos administrateurs, en mai 2002, autorisèrent le paiement de ladite somme. De plus, la Commission d'agrément dentaire du Canada a demandé aux organismes de se prononcer sur le financement de la CADC pour les trois (3) prochaines années. Nos administrateurs ont signifié leur accord pour payer un montant de neuf dollars et neuf (9,09\$) par hygiéniste dentaire pour l'année 2003 sous réserve

de voir certains travaux effectués quant à la séparation de la CADC d'avec l'Association dentaire canadienne. Effectivement ces deux (2) organismes doivent devenir des entités distinctes. Et finalement, suite à une recommandation de la Fédération des registraires du Canada, les administrateurs ont déboursé cinquante-cinq sous (0,55\$) par hygiéniste dentaire pour la réalisation d'une étude de faisabilité d'un modèle de gouvernance unique d'une commission d'agrément des programmes en hygiène dentaire.

Nomination d'un nouveau membre et renouvellement de deux (2) mandats au sein du comité d'inspection professionnelle.

Le Bureau a nommé à sa réunion du mois de novembre M^{me} Judith Frisko, nouveau membre pour un mandat de trois (3) ans au sein du comité d'inspection professionnelle. M^{me} Frisko œuvre en santé publique. En outre, les administrateurs ont aussi renouvelé les mandats de M^{me} Boucher et Cardin pour une période de trois (3) ans.

Nomination des scrutateurs pour les élections

Selon l'article 93b) du Code des professions du Québec et selon le règlement des hygiénistes dentaires à la section II point 6, le Bureau a procédé à la nomination de trois (3) scrutateurs et d'un (1) scrutateur suppléant.

Protocole d'asepsie

Il a été convenu à la réunion du 28 mars que l'OHDQ procéderait à la mise à jour du protocole d'asepsie au cours de l'année 2003-2004.

Réinscription après un arrêt de plus de cinq (5) ans

Les administrateurs ont décidé lors de leur réunion de Bureau du 28 mars d'imposer un stage de perfectionnement, selon une grille d'évaluation pré-établie, à tout membre qui désire se réinscrire après une période de cinq (5) ans d'absence de pratique de la profession. Cette décision est conforme au règlement sur les stages de perfectionnement des membres de l'**Ordre des hygiénistes dentaires du Québec**. Des frais supplémentaires de soixante-quinze dollars (75\$) seront applicables pour l'évaluation du dossier du membre.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU COMITÉ ADMINISTRATIF

Le Comité administratif s'est réuni à sept (7) reprises dans le cadre de ses réunions régulières.

Au cours de ces rencontres, il a adopté cinq (5) résolutions pour fins d'approbation par le Bureau. Celles-ci portaient principalement sur l'administration générale et les ressources financières de l'Ordre.

RAPPORT DES COMITÉS

COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

MANDAT DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Surveiller l'exercice de la profession par les membres suivant un programme de surveillance générale adopté par le Bureau.

Ainsi, le programme 2002-2003 a été approuvé par le Bureau en janvier 2002 et publié à l'intention des membres dans le *Mots d'Ordre* de mai/juin 2002 comme suit:

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Assurer la protection du public par l'évaluation de la pratique des membres en application du programme de surveillance générale déterminé et par enquête particulière de compétence, le cas échéant;
- Assurer le maintien de la compétence et de la qualité des actes posés par les membres;
- Favoriser chez le membre une bonne compréhension du rôle, des devoirs et des obligations d'un professionnel et une bonne maîtrise des lois et règlements qui régissent sa profession;
- Identifier les membres en difficulté et formuler des recommandations au Bureau, le cas échéant;
- Suggérer des outils ou des programmes de formation continue et professionnelle visant à corriger les déficiences observées.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- Procéder à la visite de trois cent trente-cinq (335) membres répartis dans toute la province selon les critères de sélection établis;
- Offrir au membre visité des moyens de comprendre l'impor-

7^e colloque de santé publique

Les administrateurs du comité administratif ont décidé de commanditer le 7^e colloque de santé publique qui aura lieu à Rimouski au mois de juin 2003. L'objet de la commandite sera le sac du congressiste.

tance de son rôle et de sa compétence pour une meilleure protection du public;

- Élaborer des programmes de surveillance de façon à ce que chaque membre soit soumis à l'inspection à tous les cinq ans;
- Effectuer la vérification professionnelle de tout membre dont le retour à la profession s'effectue après une absence de cinq ans ou plus, et ce, au cours de l'année qui suit son retour à la pratique;
- Développer des outils permettant l'auto-appréciation et le développement professionnel du membre.

CRITÈRES DE SÉLECTION DES MEMBRES À VISITER

- Détenir un permis de port de titre depuis plus de deux ans;
- Effectuer un retour à la profession après une absence de cinq ans ou plus.

MÉTHODE DE SÉLECTION

Par région, selon le code postal.

RÉALISATIONS

Au cours du dernier exercice, trois cent trente-trois (333) visites de vérification professionnelle ont été effectuées. L'objectif prévu en début d'exercice était de trois cent trente-cinq (335) visites. Il est important d'ajouter que le comité d'inspection professionnelle a aussi tenu quatre (4) réunions extraordinaires entre août et novembre 2002 pour le développement du 3^e programme de surveillance générale. Les membres ont élaboré les grands objectifs et le cadre normatif qui servira d'assise au nouveau programme de surveillance lequel sera principalement axé sur les compétences.

RAPPORT DES COMITÉS

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

Le comité d'inspection professionnelle s'est réuni à sept reprises et a transmis vingt et une (21) recommandations au Bureau. Ces dernières ont été approuvées par le Bureau et se répartissent ainsi:

Sept (7) recommandations concernaient cinquante-sept (57) membres dont la maîtrise des valeurs requises pour l'exercice de la profession a été établie et qui ont démontré une compréhension approfondie des notions abordées.

Sept (7) recommandations concernaient deux cent quarante et un (241) membres dont la maîtrise des valeurs requises pour l'exercice de la profession a été établie et qui ont démontré une bonne compréhension des principales notions abordées.

Sept (7) recommandations concernaient vingt-huit (28) membres qui avaient intégré les valeurs requises pour l'exercice de la

profession, mais qui nécessitaient un suivi en raison du manque de profondeur et de compréhension des notions abordées.

COMPOSITION DU COMITÉ

Chantale Pinard, HD, présidente

Manon Boucher, HD

Monique Cardin, HD

Caroline Lavoie, HD

Guylaine Racine, HD (jusqu'au 25 septembre 2002)

Judith Frisko, HD (depuis le 29 novembre 2002)

Dominique Derome, CMA, secrétaire du comité (jusqu'en juin 2002)

Agathe Bergeron, HD, secrétaire du comité (depuis juin 2002)

Carolle Bujold, HD, inspecteur

COMITÉ DE FORMATION CONTINUE ET PROFESSIONNELLE (CFCP)

Le comité de formation continue et professionnelle voit à l'élaboration de programmes permettant aux hygiénistes dentaires d'améliorer et d'actualiser leurs connaissances.

Cette année, le comité a développé pour vous un programme de formation continue varié et procédé à la préparation et à la réalisation du congrès 2002. Afin d'organiser ces activités, le comité s'est réuni à neuf (9) reprises au cours de l'exercice 2002-2003.



Congrès 2002

Le congrès 2002 a eu lieu les 25, 26 et 27 octobre 2002 à l'Hôtel Fairmont Le Reine Elizabeth de Montréal. Cinq cent soixante-sept (567) hygiénistes dentaires ont participé à ce congrès, soit 15% du tableau des membres. Sous le thème «**Réussir**

Ensemble», l'événement offrait un programme scientifique très varié et stimulant pour les participants. La programmation était diversifiée et bien adaptée à l'exercice des hygiénistes dentaires. Parmi les sujets abordés, on retrouvait: la respiration buccale; la succion nutritive et non nutritive; premiers soins et hygiène dentaire; communication versus les nouvelles technologies; technologie innovatrice en détartrage; perte d'autonomie et distribu-

tion des soins dentaires; carie un jour, risques toujours: l'hygiéniste dentaire et la prévention clinique; augmentez la prévention par l'éducation. Certains sujets furent particulièrement appréciés par les membres, tels que: pharmacologie dentaire; hygiéniste dentaire, la profession en «soie» Qu'en pensez-vous?; la microdentisterie, un avenir prometteur pour l'hygiéniste dentaire; prévention des troubles musculo-squelettiques chez les hygiénistes dentaires; des gestes simples pour un travail sans douleurs (gymnastique sur table) ainsi que les brosses à dents électriques. Comme par les congrès passés, des ateliers pratiques sur le RCR et l'entretien des équipements dentaires complétaient le tout.

Le programme scientifique a été rehaussé par la présentation de quinze (15) tables cliniques où plus d'une vingtaine d'hygiénistes dentaires ont présenté le matériel éducatif qu'ils avaient créé. Cette activité s'avère une puissante source d'inspiration et de motivation pour les participants au congrès, grâce à la qualité remarquable et unique des projets qui y sont présentés. Félicitations à tous les participants pour avoir si bien su transmettre leur passion.

Une nouveauté qui a fait fureur lors de ce congrès: une magnifique parade de mode présentée le vendredi soir et accompagnée d'un délicieux vins et fromages.

COMITÉ DE FORMATION CONTINUE ET PROFESSIONNELLE (CFCP)

Et nous ne pouvons passer sous silence le nombre de kiosques au salon des exposants: «41»! Un record dont nous sommes très fiers.



De plus, le congrès 2002 n'aurait pu s'avérer être le succès qu'il a été sans la contribution de nombreux collaborateurs (dont un parrain d'honneur, treize (13) partenaires et quatorze (14) collaborateurs) et l'implication d'une douzaine de bénévoles dont la générosité de cœur a permis d'assurer le bon déroulement de l'activité.

Enfin, la soirée du samedi soir fut également couronnée de succès et aura permis à un très grand nombre d'hygiénistes dentaires de s'en donner à cœur joie avec le groupe «Tendance».

Selon les nombreux commentaires reçus, le congrès 2002 s'est avéré une très belle réussite.

Ateliers pratiques sur les nouvelles technologies (SCICAN)

L'engouement des participants aux ateliers pratiques «le diagnostic et le piezon électronique» fut tel l'an passé que le CFCP a, toujours en collaboration avec la compagnie SciCan, offert de nouveau cet atelier, mais en version anglaise cette fois, et ce, au cours du mois d'avril 2002. Les membres y ayant assisté l'ont grandement apprécié.

Formation d'appoint en orthodontie

Après avoir offert, dans cinq (5) régions du Québec, le «cours 1» sur la formation d'appoint en orthodontie, voilà que le «cours 2» s'est donné dans huit (8) régions entre le 1er février et le 2 mars 2003. La formation a été donnée par Messieurs Guy Demers et

Denis Massé, HD. Il est à noter que la participation à cette formation a connu un vif succès puisque deux cent cinq (205) hygiénistes dentaires y ont participé. À noter, également, qu'une deuxième série du «cours 1» a été offerte à Québec et Montréal. La participation fut grande: cinquante-quatre (54) membres s'y sont inscrits.

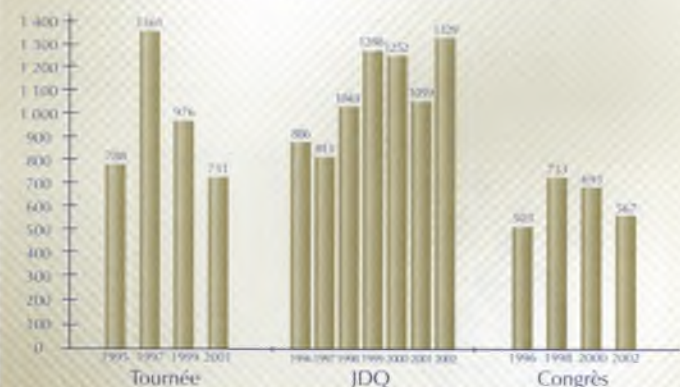
Journées Dentaires Internationales du Québec (JDIQ)

Comme par le passé, le comité a été heureux de collaborer à l'organisation des Journées Dentaires Internationales du Québec, soit en agissant à titre de président de séance ou comme soutien au comité organisateur de l'Ordre des dentistes du Québec.

Conclusion

Le comité est grandement satisfait des nombreuses réalisations de cette année, d'autant plus que la participation des membres aux activités de formation continue et professionnelle a été très importante. Soyez assurés que les membres du comité persistent à mettre l'épaule à la roue afin de dépasser les réalisations antérieures, et travaillent avec acharnement pour vous offrir, l'an prochain, une Tournée Provinciale extraordinaire. Par ailleurs, d'autres ateliers pratiques sont en cours de développement avec des partenaires de l'Ordre.

Participation des hygiénistes dentaires



COMPOSITION DU COMITÉ

Christiane Levesque, HD
Anne-Marie Shelton, HD
Christine Thibault, HD, B.Sc.
Agathe Bergeron, HD (depuis juin 2002)

PERSONNE-RESSOURCE:

France Brissette, B. Psc, secrétaire du comité

COMITÉ DES PUBLICATIONS

Le mandat du comité des publications est de favoriser le maintien et l'amélioration de la compétence professionnelle des membres de l'OHDQ.

Pour y parvenir, le comité doit voir à :

- la réalisation de la revue *L'Explorateur* comme véhicule d'information à vocation scientifique, selon les règles et normes établies par le Bureau;
- la production de tout autre imprimé;
- la réalisation de tout autre mandat spécifié par le Bureau.

À cette fin, le comité des publications a tenu neuf (9) réunions au cours de l'exercice 2002-2003. Ces rencontres auront permis de développer de nouvelles idées pour la revue *L'Explorateur*. C'est avec enthousiasme que le comité a créé deux nouvelles chroniques cette année, intitulées : « Pour vous faire sourire », dont c'est l'unique objectif, et « Nous avons testé pour vous », laquelle chronique vise à vous fournir des informations pertinentes sur des nouveautés apparaissant sur le



marché – ceci afin de faciliter vos communications avec la clientèle. De plus, en ce qui concerne la chronique « Les confidences d'un HD », l'entente de partenariat a été renouvelée pour une autre année avec la firme Oral-B qui vous offre la possibilité de gagner un magnifique panier d'une valeur de plus de 300 \$ par édition en répondant à une question spécifique et différente d'un

Explorateur à l'autre c'est-à-dire, en nous dévoilant vos confidences et trucs que vous acceptez de partager avec vos collègues!

Au cours de l'exercice, le comité des publications a rendu possible la production de quatre numéros de la revue scientifique *L'Explorateur*, publiés en avril, juillet, octobre 2002 et janvier 2003. Les thèmes scientifiques de ces quatre numéros étaient respectivement : femme & santé, la santé mentale, la dentisterie pédiatrique et la nutrition.

COMPOSITION DU COMITÉ

Caroline Boudreault, HD
Martine Plante, HD

PERSONNE-RESSOURCE:

France Brissette, B.Psc,
secrétaire du comité

COMITÉ DES BOURSES

Le comité des bourses veille à l'application du programme des bourses et exécute tout mandat spécifié par le Bureau à cet effet.

Par son programme de bourses, l'OHDQ désire reconnaître, valoriser et encourager les hygiénistes dentaires qui se dépassent, visent l'excellence et contribuent au rayonnement et au

développement de la profession. À cet effet, le programme de bourses est composé des trois volets suivants :

1) Méritas institutionnel

Par cette bourse, l'OHDQ honore l'une des meilleures réussites académiques en techniques d'hygiène dentaire au Québec.

COMITÉ DES BOURSES

2) Bourse de perfectionnement

Par cette bourse, l'OHDQ vise à reconnaître les efforts déployés par des hygiénistes dentaires dans le domaine de la recherche ou des études avancées.

3) Prix du lecteur

Par l'octroi de cette bourse, l'OHDQ vise à encourager les hygiénistes dentaires à effectuer des recherches et à publier des articles scientifiques dans la revue *L'Explorateur* de l'OHDQ.

Lauréats 2002-2003

Mérites institutionnel

Le comité s'est réuni une seule fois au cours du dernier exercice et a déterminé les finalistes pour le Mérites institutionnel par le biais de la compilation des moyennes générales des étudiants des huit collèges au terme de leurs études. Les finalistes de l'exercice 2002-2003 sont:

Collège de Chicoutimi:	M ^{me} Sandra Pineault
Collège de Maisonneuve:	M ^{me} Ève Anselmo
Collège de l'Outaouais:	M ^{me} Mélanie Carle
Collège de Saint-Hyacinthe:	M ^{me} Sonia Parenteau
Collège de Trois-Rivières:	M ^{me} Marie-Claude Paquin
Collège Édouard-Montpetit:	M ^{me} Doris Gagnon
Collège F.-X.-Garneau:	M ^{me} Isabelle Desrosiers
Collège John-Abbott:	M ^{me} Dalal Wakin

Le comité a procédé à un tirage au sort parmi ces finalistes afin de déterminer le gagnant. Le hasard a favorisé M^{me} **Sandra Pineault, HD**, diplômée du Collège de Chicoutimi. À titre de récipiendaire du Mérites institutionnel pour l'exercice 2002-2003, M^{me} Pineault a reçu une bourse de 500 \$. Le comité est fier de souligner l'excellence des jeunes diplômés au sein de notre profession et nos plus sincères félicitations à M^{me} Pineault pour l'obtention de cette distinction.

Bourse de perfectionnement

Le comité n'a malheureusement pu décerner la **Bourse de perfectionnement** puisque aucune candidature n'avait été soumise. Le comité tient à encourager les hygiénistes dentaires à nous faire parvenir leur projet de perfectionnement.



Johanne Côté HD, présidente, Annick Ducharme HD et Paule Trépanier HD

Prix du lecteur

Le comité a décerné le **Prix du lecteur** à M^{me} **Annick Ducharme, HD**, pour son article « Qui suis-je? Le Xylitol » publié dans la revue *L'Explorateur* du mois de Janvier 2002. M^{me} Ducharme a donc obtenu un forfait santé d'une valeur de 500 \$. Des contributions haut de gamme d'hygiénistes dentaires à ce concours apportent un soutien important à la renommée et au rayonnement à la profession. Félicitations à M^{me} Ducharme pour la qualité de son article et les efforts qu'elle a déployés afin d'actualiser les connaissances de ses collègues.

COMPOSITION DU COMITÉ:

Johanne Côté, HD, présidente
Élaine Picard, HD, administratrice
Paule Trépanier, HD, administratrice
Marie-Claude Giraudo, administratrice nommée

PERSONNE-RESSOURCE:

Dominique Derome, CMA,
directrice générale et secrétaire

COMITÉ DES ÉQUIVALENCES

Le comité des équivalences a pour mandat d'étudier les demandes d'équivalence, conformément aux normes réglementaires en vigueur, et de formuler ses recommandations au Bureau.

Au cours de l'exercice, le comité s'est réuni à dix (10) reprises.

Le comité a reçu cinquante-quatre (54) nouvelles demandes d'équivalence de diplôme et de formation et a procédé à vingt (20) fermetures de dossier. Trois (3) équivalences de diplôme et de formation ont été reconnues.

Au 31 mars 2003, le comité avait analysé tous les dossiers déposés. À cette date, quatre-vingt-treize (93) dossiers étaient toujours ouverts.

COMPOSITION DU COMITÉ:

Jocelyne Long, HD

Maryse Quesnel, HD

PERSONNE-RESSOURCE:

Dominique Derome, CMA,
directrice générale et secrétaire

COMITÉ DE DISCIPLINE

En vertu de l'article 116 du *Code des professions du Québec*, le Comité de discipline a pour mandat de décider de toute plainte formulée à l'encontre d'un membre pour une infraction que ce dernier a commise en regard des dispositions du *Code des professions*, de la loi constituant son ordre ou des règlements adoptés conformément au Code ou à cette loi.

Trois (3) plaintes avaient été déposées devant le Comité de discipline le 22 janvier 2001. Ces dossiers sont toujours en suspens et des auditions sont prévues au courant de l'année 2003.

COMPOSITION

DU COMITÉ:

M^r Jean-Jacques Gagnon, président

M^r Brigitte Deslandes, présidente suppléante

Louise Bourassa, HD, membre

Jody Granbois, HD, membre

Marc Johnson, HD, membre

Hélène St-Cyr, HD, membre

Carole Trahan, HD, membre

Lyne Trottier, HD, membre

Dominique Derome, CMA, secrétaire

COMITÉ D'ORIENTATION STRATÉGIQUE ET POLITIQUE (COSP)

Le mandat du COSP est de veiller à l'application, à l'adaptation et à la mise à jour du plan stratégique.

Il est à noter que la composition du COSP est la même que celle du comité administratif. Aucune réunion distincte, autre que celles des réunions du comité administratif n'a eu lieu. Il est toutefois à noter que dans le cadre des réunions du CA, les membres se sont toujours assurés du suivi et des réalisations de la planification stratégique.

COMPOSITION DU COMITÉ:

Johanne Côté, HD, présidente

Annie Deguire, HD vice-présidente

Lucie Bonin, HD, trésorière

Annick Ducharme, HD, administratrice

Marie-Andrée Pilon, administratrice nommée

Dominique Derome, CMA, directrice générale et secrétaire

RAPPORT DU SYNDIC

En plus d'enquêter sur les plaintes déposées contre les hygiénistes dentaires, le syndic a le pouvoir d'enquêter sur toutes les plaintes logées contre des personnes autres que des hygiénistes dentaires qui poseraient des actes de médecine dentaire délégués aux hygiénistes dentaires. Il a aussi le droit de faire de la conciliation entre les parties impliquées dans un dossier.

Au cours de l'exercice 2002-2003, quatre (4) plaintes ont été déposées au syndic. De ce nombre,

- Un (1) dossier pour pratique illégale des actes de médecine dentaire délégués aux hygiénistes dentaires a été ouvert et aucune plainte d'ordre pénal n'a été déposée puisque l'enquête s'est avérée non concluante.
- Deux (2) dossiers pour pratique illégale et usurpation de titre ont été ouverts. Un dossier a fait objet de plaintes pénales et le processus judiciaire suit son cours. L'autre dossier est toujours en enquête.
- Un (1) dossier pour usurpation du titre d'hygiéniste dentaire a été ouvert et suite à la réinscription de l'intimée au Tableau des membres, nous avons procédé à sa fermeture.

- Aucune plainte pour acte dérogatoire n'a été déposée au cours de cet exercice.

Au cours de l'exercice, le syndic s'est assuré que les personnes qui ne s'étaient pas réinscrites au tableau des membres de l'OHDQ au 1^{er} avril 2002 n'exerçaient plus la profession d'hygiéniste dentaire. Il a également vérifié que toutes les personnes qui avaient bénéficié d'un congé de maternité se réinscrivent au tableau des membres de l'Ordre avant leur retour au travail.

Enfin, le syndic a complété les dossiers demeurés ouverts à la fin de l'exercice 2001-2002. À ce moment, un dossier pour pratique illégale des actes de médecine dentaire faisait l'objet d'une plainte pénale. L'intimée a enregistré un plaidoyer de culpabilité et a payé les amendes imposées. Le dossier a donc été fermé.

Le dossier pour acte dérogatoire qui était en étude n'a pas fait l'objet de plainte disciplinaire au terme de l'enquête. Ce dossier a également été fermé.

SYNDIQUE

Louise Hébert, HD

SYNDIQUE ADJOINTE

Ginette Garceau, HD

COMITÉ DE LA FORMATION DES HYGIÉNISTES DENTAIRES

En vertu du règlement sur le comité de la formation des hygiénistes dentaires entré en vigueur le 18 septembre 1997, un comité de la formation a été institué au sein de l'OHDQ. Ce comité consultatif a pour mandat d'examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement collégial et du ministère de l'Éducation, les questions relatives à la qualité de la formation des hygiénistes dentaires.

Au cours de l'exercice 2002-2003, le comité s'est réuni à deux reprises dont une fois lors d'une réunion extraordinaire.

Le comité s'est penché sur les sujets suivants: l'accord sur le Commerce Intérieur, les dossiers d'équivalence ainsi que la pertinence des préalables exigés pour la formation en hygiène dentaire et la position de l'ACHD (Association canadienne des

hygiénistes dentaires) à ce chapitre. Il fut résolu de surveiller étroitement tout ce qui se passe à ce sujet et d'assurer l'évolution de notre propre dossier. La rencontre extraordinaire fut consacrée à l'étude des recommandations du rapport Bernier en ce qui concerne la pratique de l'hygiéniste dentaire.

COMPOSITION DU COMITÉ:

Manon Campagna, HD, membre représentant l'OHDQ, présidente du comité

Valérie Jomphe, HD, membre représentant l'OHDQ

Maryse Quesnel, HD, membre représentant la Fédération des cégeps

Daniel Delisle, membre représentant la Fédération des cégeps

Jean-Pierre Fons, membre représentant le ministère de l'Éducation du Québec

Dominique Derome, CMA, secrétaire du comité

COMITÉ DE RÉVISION

Le comité n'a pas siégé au cours du dernier exercice se terminant le 31 mars 2003.

COMPOSITION DU COMITÉ:

Marie-Claude Giraudo, administratrice nommée
Marie-Andrée Pilon, administratrice nommée
Richard Talbot, administrateur nommé

RAPPORT DES ÉLECTIONS

Président(e)

En mai 2002, le mandat d'un an de la présidente arrivait à échéance. Le mode d'élection à la présidence étant le suffrage des administrateurs élus, les membres du Bureau ont élu par acclamation, lors de la réunion du Bureau du 17 mai 2002, M^{me} Johanne Côté, HD, au poste de présidente de l'OHDQ pour l'exercice 2002-2003, et ce, conformément à l'article 64 du *Code des professions du Québec*. Notons que ce mandat à la présidence était le cinquième consécutif (5^e) pour M^{me} Côté.

Administrateurs

Les mandats de quatre administrateurs se terminaient en mai 2002. Les membres de l'Ordre devaient donc proposer la candidature de collègues hygiénistes dentaires pour combler un poste dans les régions 01 / 09 et 11 (Bas-Saint-Laurent / Côte-Nord / Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine), un poste dans les régions 03 et 12 (Québec et Chaudière/Appalaches), un poste dans les régions 04 et 17 (Mauricie et Centre-du-Québec) et un poste dans les régions 05 et 16 (Estrie et Montérégie).

À la clôture de la période de mises en candidature le 5 avril 2002, une hygiéniste dentaire était proposée dans les régions 01/09 et 11 (Bas-Saint-Laurent / Côte-Nord / Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine) soit M^{me} Francine Demeules. Un seul poste étant disponible dans cette région et une seule candidature y ayant été déposée, M^{me} Francine Demeules a été élue par acclamation, et ce, pour un mandat de trois (3) ans se terminant au printemps 2005.

Toutefois, dans les régions 03 et 12 (Québec et Chaudière/Appalaches), 04 et 17 (Mauricie et Centre-du-Québec) et 05 et 16 (Estrie et Montérégie) deux candidatures avaient été proposées dans chacune des régions respectives. Des élections ont donc eu lieu, au terme desquelles M. Marcel Langlois et mesdames Isabelle Lahaie et Lucie Bonin ont été élus, et ce, pour un mandat de trois ans se terminant au printemps 2005.

À la clôture de la période de mises en candidature, un poste était toujours vacant dans les régions 02 et 10 (Saguenay/Lac Saint-Jean et Nord-du-Québec). Une candidature a été soumise à ce poste lors de la réunion du 17 mai. Les administrateurs l'ayant acceptée, M^{me} Nancy Tremblay, HD, remplit la fonction d'administratrice de ces régions depuis le mois de septembre 2002.

Donc, suite aux élections 2002, les administrateurs élus jusqu'au printemps 2005 sont:

RÉGIONS 01/09 et 11	Francine Demeules, HD
RÉGIONS 03 et 12	Marcel Langlois, HD
RÉGIONS 04 et 17	Isabelle Lahaie, HD
RÉGIONS 05 et 16	Lucie Bonin, HD

SECRÉTAIRE D'ÉLECTIONS

Dominique Derome, CMA,
directrice générale et secrétaire

REGISTRE DES ÉTUDIANTS 2002-2003

Montant
d'abonnement:
25,00 \$ plus taxes

Total: 87



RAPPORT DES ADMISSIONS

TABLEAU DES MEMBRES

Nombre de membres au 31 mars 2002: 3 691

Nombre d'inscriptions et de réinscriptions
au tableau au cours de l'exercice: 398

Nombre de radiations du tableau au cours de
l'exercice, en vertu de l'article 86 L.i.: (301)

Nombre de membres inscrits au 31 mars 2003 3 788

Il est à noter qu'au cours de l'exercice, le Bureau a procédé à la délivrance de cent quatre-vingt huit (188) permis, conformément à l'article 40 du *Code des professions*. Aucun permis temporaire n'a été délivré en 2002-2003, et ce, en vertu de l'article 41.

Les 3 788 membres en règle que compte l'OHDQ au 31 mars 2003 se répartissent dans les catégories suivantes:
3 783 membres actifs (dont 177 diplômés au cours de l'exercice) et 5 membres à vie.

RÉPARTITION DES MEMBRES

La répartition des membres selon les **régions électorales**, abstraction faite des 50 membres hors Québec, était la suivante:

Bas-Saint-Laurent, Côte-Nord et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine:	125
Saguenay/Lac-Saint-Jean et Nord-du-Québec:	175
Québec et Chaudière-Appalaches:	585
Mauricie/Bois-Francs et Centre-du-Québec:	302
Estrie et Montérégie:	1009
Montréal et Laval:	800
Lanaudière et Laurentides:	499
Outaouais et Abitibi-Témiscamingue:	243

La répartition des membres dans chacune des dix-sept régions administratives du Québec était la suivante:

Bas-Saint-Laurent (01):	54
Saguenay/Lac Saint-Jean (02):	165
Québec (03):	400
Mauricie/Bois-Francs (04):	176
Estrie (05):	113
Montréal (06):	612
Outaouais (07):	193
Abitibi/Témiscamingue (08):	50
Côte-Nord (09):	45
Nord-du-Québec (10):	10
Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine (11):	26
Chaudière/Appalaches (12):	185
Laval (13):	188
Lanaudière (14):	233
Laurentides (15):	266
Montérégie (16):	896
Centre-du-Québec (17):	126
Hors Québec (99):	50

COTISATION 2002-2003

Pour l'exercice 2002-2003, les montants de la cotisation, selon les catégories, se répartissaient comme suit:

Membres actifs: 245,00 \$ cotisation annuelle régulière

Membres nouvellement diplômés: 122,50 \$: 50 % de la cotisation annuelle régulière

Membres à vie: Nil

Toutes taxes applicables étant calculées en sus.

Ces montants étaient payables au plus tard le 31 mars 2002.

COTISATION RÉDUITE

Une cotisation réduite a été établie pour les retours de congé de maternité ou de maladie prolongée qui se détaille comme suit:

- 245,00\$ lorsque la réinscription a lieu entre le 1^{er} avril et le 31 juillet ;
- 200,00\$ lorsque la réinscription a lieu entre le 1^{er} août et le 30 novembre ;
- 155,00\$ lorsque la réinscription a lieu entre le 1^{er} décembre et le 31 mars.

Aux membres de

l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec

J'ai vérifié le bilan de ***l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec*** au 31 mars 2003 ainsi que les états des revenus et dépenses, des surplus cumulés et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2003 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



François Ménard, C.A., CMA, M. Fisc.

Montréal, le 9 mai 2003

REVENUS ET DÉPENSES - EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2003

Revenus	2003		2002
	Budget	Réel	Réel
Cotisations des membres actifs	832 500 \$	832 510 \$	825 160 \$
Cotisations des membres nouveaux diplômés	21 800	21 699	26 215
Abonnements des étudiants	2 200	2 300	3 075
Droits d'admission	18 900	18 800	11 500
Droits de réadmission	58 400	64 995	36 225
Droits d'équivalence	4 800	6 750	4 875
Formation continue	138 485	152 304	55 111
Revenus sur publications	60 880	72 573	57 831
Revenus de placements	98 000	76 333	86 879
Divers	23 900	21 818	45 725
	<u>1 259 865</u>	<u>1 270 082</u>	<u>1 152 596</u>

Dépenses

Administration générale (Annexe 1)	623 050	620 998	596 456
Bureau (Annexe 2)	32 100	29 626	27 754
Comité administratif (Annexe 3)	57 300	54 057	39 503
Comité d'inspection professionnelle (Annexe 4)	106 400	104 338	91 536
Comité de la formation (Annexe 5)	500	214	16
Comité de formation continue (Annexe 6)	213 250	195 524	95 736
Comité des équivalences (Annexe 7)	1 600	1 600	1 130
Comité des publications (Annexe 8)	95 900	84 149	82 397
Plan stratégique (Annexe 9)	105 900	102 943	109 843
Comité de discipline et syndic (Annexe 10)	20 950	28 674	14 822
	<u>1 256 950</u>	<u>1 222 123</u>	<u>1 059 193</u>

Excédent des revenus sur les dépenses	2 915 \$	47 959 \$	93 403 \$
--	----------	-----------	-----------

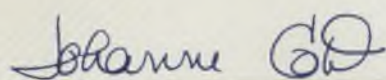
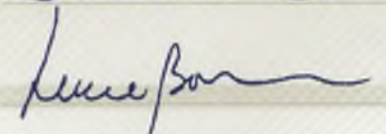
SURPLUS CUMULÉS - EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2003

	Surplus affectés aux immobilisations	Surplus non affectés	2003	2002
Solde au début de l'exercice	18 996 \$	1 277 315 \$	1 296 311 \$	1 202 908 \$
Excédent des revenus sur les dépenses (des dépenses sur les revenus)	(14 755)	62 714	47 959	93 403
Investissement en immobilisations	<u>6 011</u>	<u>(6 011)</u>	<u>---</u>	<u>---</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>10 252 \$</u>	<u>1 334 018 \$</u>	<u>1 344 270 \$</u>	<u>1 296 311 \$</u>

BILAN - 31 MARS 2003

	2003	2002
Actif		
Court terme		
Encaisse	154 882 \$	327 769 \$
Placements temporaires (note 3)	1 362 252	953 824
Débiteurs	26 426	32 731
Intérêts à recevoir	11 308	9 706
Frais imputables au prochain exercice	73 405	62 517
	<u>1 628 273</u>	<u>1 386 547</u>
Placements (note 3)	745 524	548 463
Immobilisations (note 4)	<u>10 252</u>	<u>18 996</u>
	<u>2 384 049</u>	<u>1 954 006</u>
Passif		
Court terme		
Créditeurs (note 6)	91 959 \$	167 703 \$
Revenus perçus d'avance	947 820	489 992
	<u>1 039 779</u>	<u>657 695</u>
Surplus cumulés		
Surplus affectés aux immobilisations	10 252	18 996
Surplus non affectés	<u>1 334 018</u>	<u>1 277 315</u>
	<u>1 344 270</u>	<u>1 296 311</u>
	<u>2 384 049 \$</u>	<u>1 954 006 \$</u>

Au nom du conseil d'administration

Administrateurs

FLUX DE TRÉSORERIE - EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2003

	2003	2002
Exploitation		
Excédent des revenus sur les dépenses	47 959 \$	93 403 \$
Élément hors liquidités		
Amortissement des immobilisations	14 755	17 337
	<u>62 714</u>	<u>110 740</u>
Variation des éléments du fonds de roulement ne constituant pas des liquidités		
Débiteurs	6 305	(15 600)
Intérêts à recevoir	(1 602)	2 562
Frais imputables au prochain exercice	(10 888)	(14 175)
Créditeurs	(75 744)	45 906
Revenus perçus d'avance	457 828	(15 729)
	<u>375 899</u>	<u>2 964</u>
	<u>438 613</u>	<u>113 704</u>
Investissement		
Acquisition de placements	(197 061)	(96 680)
Acquisition d'immobilisations	(6 011)	(1 447)
	<u>(203 072)</u>	<u>(98 127)</u>
Variation des liquidités	235 541	15 577
Liquidités au début	<u>1 281 593</u>	<u>1 266 016</u>
Liquidités à la fin (note 7)	<u>1 517 134 \$</u>	<u>1 281 593 \$</u>

NOTES COMPLÉMENTAIRES - 31 MARS 2003

1. Statut et nature des activités

L'Ordre est constitué en vertu du code des professions, sanctionné par l'Assemblée Nationale du Québec.

2. Principales conventions comptables

Placements temporaires

Les placements sont comptabilisés à la juste valeur marchande.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition. L'amortissement est calculé selon la méthode de la ligne droite aux taux suivants:

	Taux
Mobilier de bureau et équipement	10%
Informatique	33%

Reconnaissance des revenus

Les cotisations encaissées sont imputées aux revenus de l'exercice pour lequel celles-ci sont versées. Les sommes encaissées relatives aux exercices à venir sont considérées comme des revenus perçus d'avance.

Composition des liquidités

Aux fins de l'état des flux de trésorerie, les liquidités comprennent les espèces et quasi-espèces qui ne sont grevées d'aucune affectation. Les espèces comprennent l'encaisse (découvert bancaire) et les dépôts à vue. Les quasi-espèces comprennent les placements détenus pour faire face aux engagements de trésorerie à court terme mais non ceux détenus à des fins d'investissement; d'une façon plus précise, elles comprennent les placements dont la valeur ne risque pas de changer d'une façon significative. Aucun placement détenu sous forme d'actions n'est inclus dans les quasi-espèces.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus exige que la direction utilise des estimations et des hypothèses qui affectent les montants de l'actif et du passif comptabilisés, l'information sur les éléments d'actif et de passif éventuels ainsi que les montants des produits et des charges comptabilisés au cours de l'exercice.

3. Placements

Les placements sont constitués de certificats de placements garantis, ainsi que d'obligations et d'unités de fiducie cotées en bourse. La valeur marchande est de 2 067 876 \$ au 31 mars 2003 (1 523 632 \$ au 31 mars 2002). Les obligations cotées en bourse portent intérêts à des taux variant de 2,60% à 9,00%.

4. Immobilisations

	Coût	Amortissement cumulé	2003 Valeur comptable	2002 Valeur comptable
Mobilier de bureau et équipement informatique	48 010 \$	39 332 \$	8 678 \$	8 657 \$
	<u>45 674</u>	<u>44 100</u>	<u>1 574</u>	<u>10 339</u>
	<u>93 684 \$</u>	<u>83 432 \$</u>	<u>10 252 \$</u>	<u>18 996 \$</u>

5. Emprunt de banque

L'Ordre dispose d'une marge de crédit de 50 000\$ renouvelable annuellement. Tout emprunt bancaire relatif à cette marge de crédit porte intérêt au taux préférentiel majoré de 1% et est garanti par un transport général des créances.

6. Créanciers

	2003	2002
Créanciers	40 477 \$	81 411 \$
Frais courus	9 485	40 359
Salaires courus	<u>41 997</u>	<u>45 933</u>
	<u>91 959 \$</u>	<u>167 703 \$</u>

7. Composition des liquidités

Encaisse	154 882	327 769
Placements temporaires	<u>1 362 252</u>	<u>953 824</u>
	<u>1 517 134</u>	<u>1 281 593</u>

8. Engagements contractuels

L'Ordre s'est engagé par contrat de bail échéant au 31 août 2008. Le loyer global minimum à payer suivant ce bail, exclusion faite des clauses escalatoires d'impôts fonciers et autres se chiffre à 395 267\$. Le solde de l'engagement au 31 mars 2003 s'établit à 390 944\$. Les paiements à effectuer au cours des cinq (5) prochains exercices sont les suivants:

2004 - 64 628\$; 2005 - 70 800\$; 2006 - 73 175\$; 2007 - 74 545\$; 2008 - 75 824\$

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES - EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2003

	Budget	2003 Réal	2002 Réal
Annexe 1 - Administration générale			
Salaires et avantages sociaux	324 000 \$	336 666 \$	293 547 \$
Abonnements	2 000	1 794	1 788
Agrément dentaire	34 200	36 209	33 553
Assemblée générale extraordinaire	---	---	4 520
Assurances générales et taxes	9 500	7 736	8 667
Assurance responsabilité	30 000	29 724	29 724
Conseil Interprofessionnel du Québec	12 600	12 523	12 680
Cotisations et affiliations	700	652	638
Entretien et réparations - équipements	1 500	607	1 295
Formation de personnel	4 000	3 775	1 183
Fournitures de bureau et papeterie	5 600	7 561	4 562
Frais d'imprimerie et photocopies	11 500	8 392	12 954
Frais de déplacements, de séjours et de représentation	6 500	6 123	3 820
Frais divers	2 250	2 034	1 730
Frais de poste et messagerie	17 000	16 415	14 452
Informatique	2 000	1 427	26 394
Intérêts et frais bancaires	12 000	11 137	7 862
Location d'équipements	9 500	8 078	8 445
Loyer et frais incidents	57 500	54 961	55 399
Rapport annuel	7 600	7 518	8 814
Services professionnels	37 700	38 966	32 610
Téléphone et service téléphonique	13 500	13 945	14 482
Amortissement des immobilisations	18 800	14 755	17 337
Acquisition d'immobilisations	3 100	---	---
	<u>623 050 \$</u>	<u>620 998 \$</u>	<u>596 456 \$</u>

	2003		2002
	Budget	Réel	Réel
Annexe 2 - Bureau			
Honoraires de présence	9 000 \$	6 752 \$	7 731 \$
Frais de déplacement	14 000	14 291	12 775
Frais de repas	2 100	1 920	1 508
Assurances responsabilité	4 100	4 088	4 088
Conférences téléphoniques	600	594	421
Formation	800	1 072	217
Divers	1 500	909	1 014
	<u>32 100 \$</u>	<u>29 626 \$</u>	<u>27 754 \$</u>

Annexe 3 - Comité administratif			
Salaires et charges sociales de la présidente	46 000 \$	44 046 \$	32 950 \$
Déplacement et représentation	8 000	8 098	3 440
Honoraires de présence	1 200	1 050	1 345
Frais de déplacement du comité	1 200	671	1 138
Divers	900	192	630
	<u>57 300 \$</u>	<u>54 057 \$</u>	<u>39 503 \$</u>

Annexe 4 - Comité d'inspection professionnelle			
Salaires, honoraires et charges sociales	77 000 \$	75 071 \$	68 436 \$
Honoraires du comité	2 500	2 500	1 967
Frais de déplacement	19 000	21 767	16 251
Postes et messagerie	7 000	4 538	4 426
Divers	900	462	456
	<u>106 400 \$</u>	<u>104 338 \$</u>	<u>91 536 \$</u>

Annexe 5 - Comité de la formation			
Honoraires du comité	200 \$	130 \$	---
Divers	300	84	16
	<u>500 \$</u>	<u>214 \$</u>	<u>16 \$</u>

Annexe 6 - Comité de formation continue			
Honoraires du comité	2 000 \$	1 350 \$	4 150 \$
Frais de déplacement	1 500	1 218	8 297
Divers	100	306	5 423
Tournée de formation continue			
Formation d'appoint	24 700	33 510	63 052
Tournée	---	---	14 814
Congrès	184 950	159 140	---
	<u>213 250 \$</u>	<u>195 524 \$</u>	<u>95 736 \$</u>

	2003		2002
	Budget	Réel	Réel
Annexe 7 - Comité des équivalences			
Honoraires du comité	<u>1 600 \$</u>	<u>1 600 \$</u>	<u>1 130 \$</u>
Annexe 8 - Comité des publications			
Honoraires du comité	1 100 \$	1 000 \$	1 300 \$
Frais de déplacement	800	793	527
Explorateur			
Frais de production	49 000	48 455	44 509
Frais de poste	13 500	12 550	14 040
Mot d'Ordre			
Frais de production	16 000	9 735	11 643
Frais de poste	<u>15 500</u>	<u>11 616</u>	<u>10 378</u>
	<u>95 900 \$</u>	<u>84 149 \$</u>	<u>82 397 \$</u>
Annexe 9 - Plan stratégique			
Honoraires du comité	2 100 \$	2 937 \$	1 079 \$
Honoraires professionnels	18 000	17 680	---
Frais de déplacement - Tournée Cégeps	3 000	2 287	3 121
Imprimerie	5 000	1 055	---
Projet - Code des professions et formation	1 000	1 428	3 386
Projet - Épinglettes	4 700	4 660	3 825
Projet - Placement Média	34 500	35 223	33 437
Projet - Documents promotionnels	27 000	26 182	60 493
Projet - autres	<u>10 600</u>	<u>11 491</u>	<u>4 502</u>
	<u>105 900 \$</u>	<u>102 943 \$</u>	<u>109 843 \$</u>
Annexe 10 - Comité de discipline et syndic			
Honoraires du comité	3 500 \$	3 785 \$	1 900 \$
Frais de déplacement	750	581	429
Honoraires professionnels	16 000	24 076	11 884
Divers	<u>700</u>	<u>232</u>	<u>609</u>
	<u>20 950 \$</u>	<u>28 674 \$</u>	<u>14 822 \$</u>



Ordre des hygiénistes dentaires du Québec

1290, rue St-Denis 3^e étage
Montréal (Québec) H2X 3J7

Téléphone: 514.284.7639, 1 800 361.2996
Télécopieur: 514.284.3147

Courrier électronique: info@ohdq.com
Site Internet: www.ohdq.com

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISSN 1203-2573